



PREAVIS No 03-2014 « CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE POLICE»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 17 juin 2014

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 juin 2014 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Cap Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit de la première demande de crédit complémentaire dans le cadre de l'ASEL. Elle est motivée par une dépense imprévisible et exceptionnelle, comme stipulée dans l'art. 8 du Règlement de fonctionnement du CoDir. Un fonds de renouvellement des véhicules ne figure pas encore au budget et même si c'était le cas, ce type de dépense doit faire l'objet d'un préavis.

Préavis

Premièrement une rectification est à apporter dans l'introduction (point 1) pour le parc automobile. Il est composé de 17 engins (et non 16) à savoir 4 vélos (et non 3).

Ce crédit concerne donc le remplacement d'un véhicule d'intervention devenu irréparable suite à un sinistre. Ce rachat ne peut attendre, car « l'absence prolongée d'un tel véhicule peut porter préjudice dans l'accomplissement des missions générales de police-secours et de l'unité de proximité ».

Le préavis parfaitement détaillé aussi bien au niveau de l'historique du véhicule sinistré que sur l'acquisition du véhicule de remplacement, n'a laissé place à aucune question de la Commission. Il faut noter que celui-ci peut être obtenu à un excellent prix, mais majoré de plus de 50% par les différents équipements nécessaires à son usage dans le cadre de la police.

Finalement une fois déduit le remboursement de l'assurance, c'est le prix net du

véhicule qui figure dans la conclusion du préavis, somme qui sera prise en charge par la trésorerie ordinaire.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 3-2014, soit

D'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est lausannoise un crédit complémentaire au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 31'698.00.

Pully, le 11 juin 2014

Anne Schranz, Pully,
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex